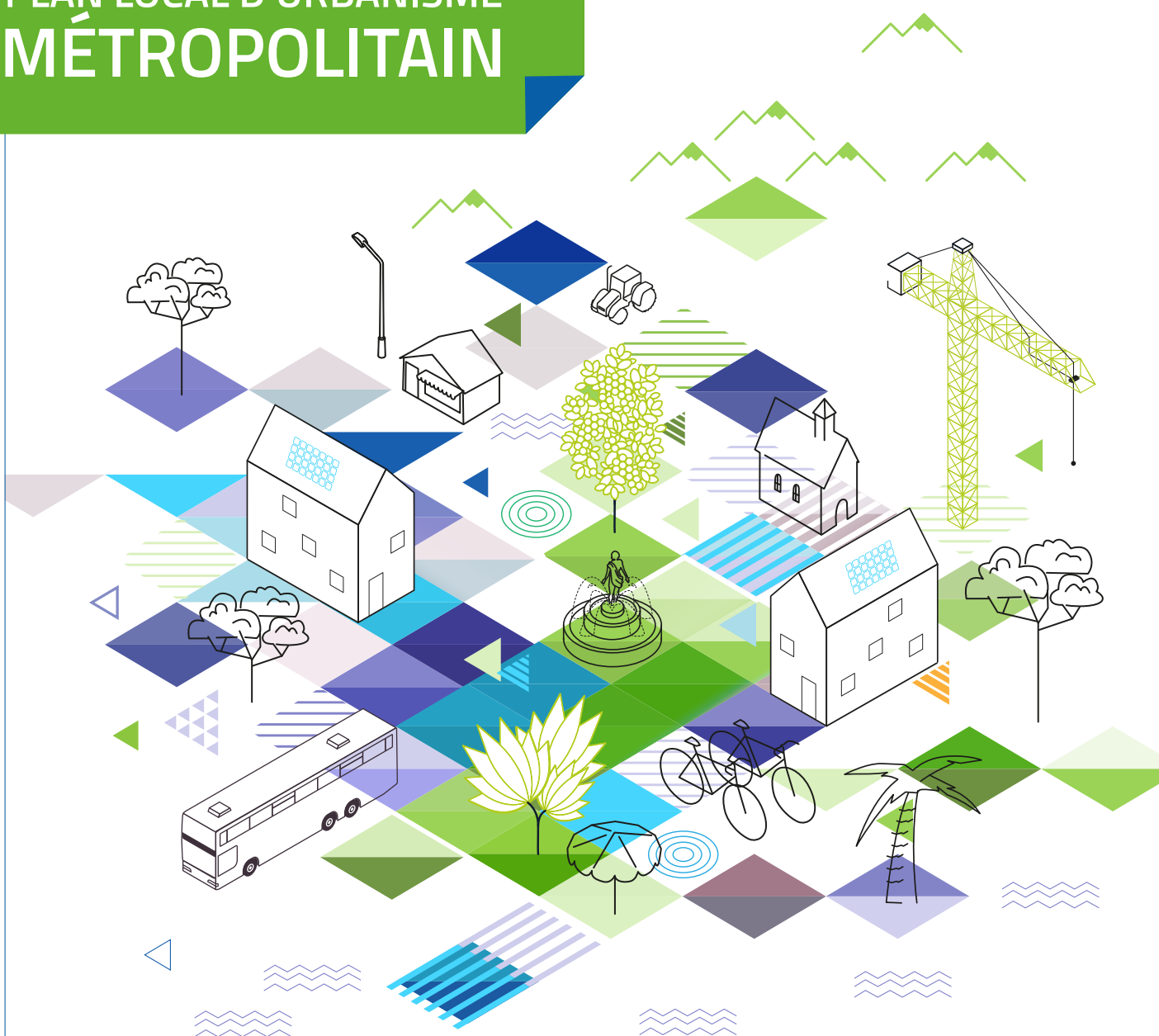


PLUM

PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

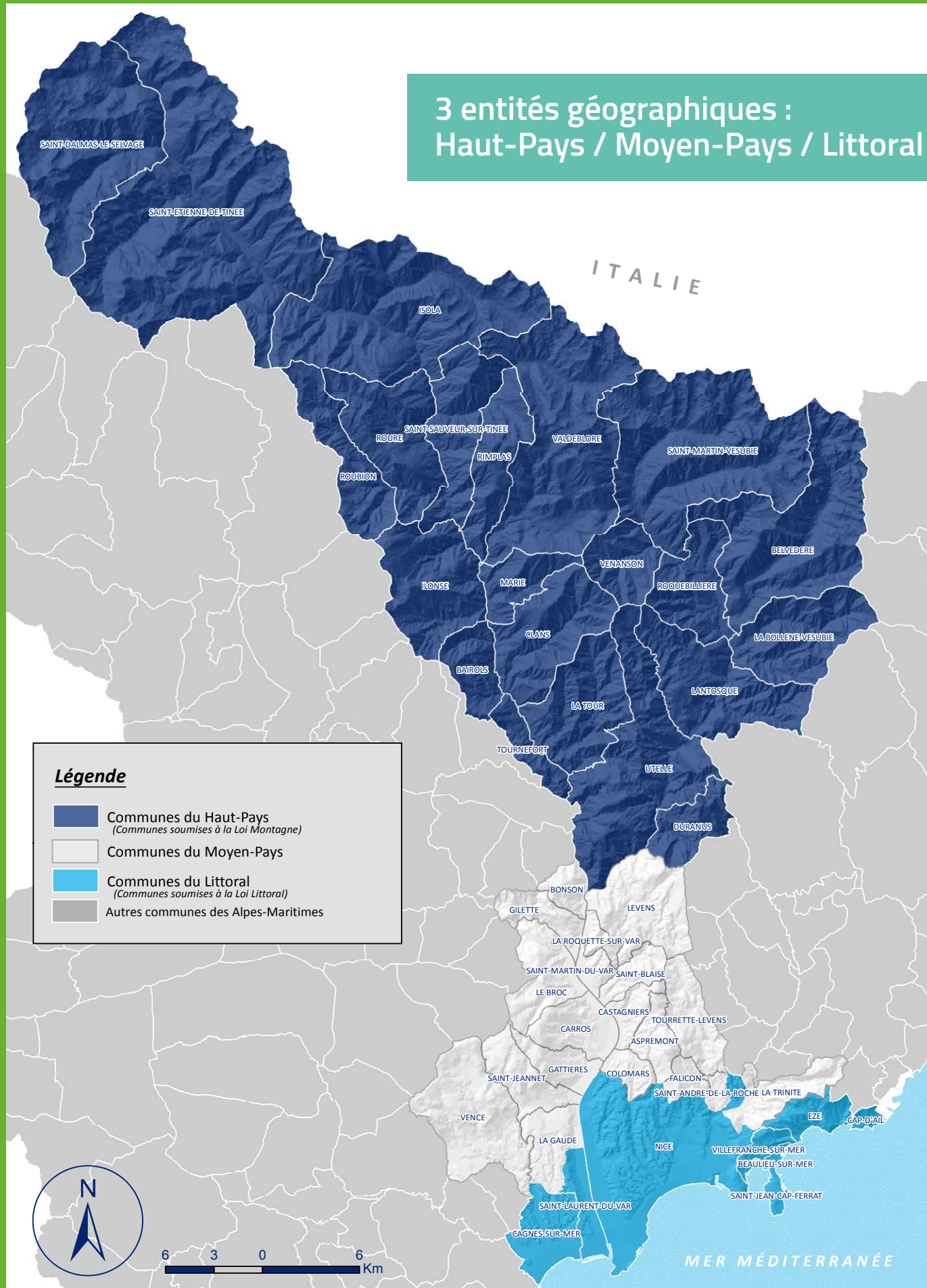
MÉTROPOLE
NICE CÔTE D'AZUR



Tout savoir sur les premières étapes de la Révision Générale n° 1

- Mieux comprendre le Plan Local d'Urbanisme métropolitain et la révision générale
- Les étapes de la démarche
- De l'état des lieux au Projet d'Aménagement et de Développement Durables
- Le territoire de la Métropole
- S'informer et s'exprimer

3 entités géographiques : Haut-Pays / Moyen-Pays / Littoral



51 communes,
dont 49 concernées par
le Plan Local d'Urbanisme
métropolitain



**+ de 550 000
habitant.e.s**



1 479,73 km²

La Révision Générale du Plan Local d'Urbanisme métropolitain

L'enjeu du Plan Local d'Urbanisme métropolitain : parvenir à un projet collectif et partagé, à l'échelle de l'ensemble des communes de la Métropole Nice Côte d'Azur. La révision générale, engagée en octobre 2021, est l'outil privilégié pour revoir en profondeur le document d'urbanisme actuel.

LE PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Un document stratégique

Pour les 10 à 15 prochaines années, il est co-construit avec les élus des communes et concerté avec les citoyens.

Une stratégie d'aménagement

Avec des orientations d'aménagement et de programmation sur les sites ou les thématiques d'intervention les plus stratégiques.

Un outil réglementaire

Qui définit les règles encadrant les droits à construire.

Une démarche solidaire

Qui garantit la cohérence et la complémentarité du développement sur le territoire.

LA RÉVISION GÉNÉRALE DU PLUm

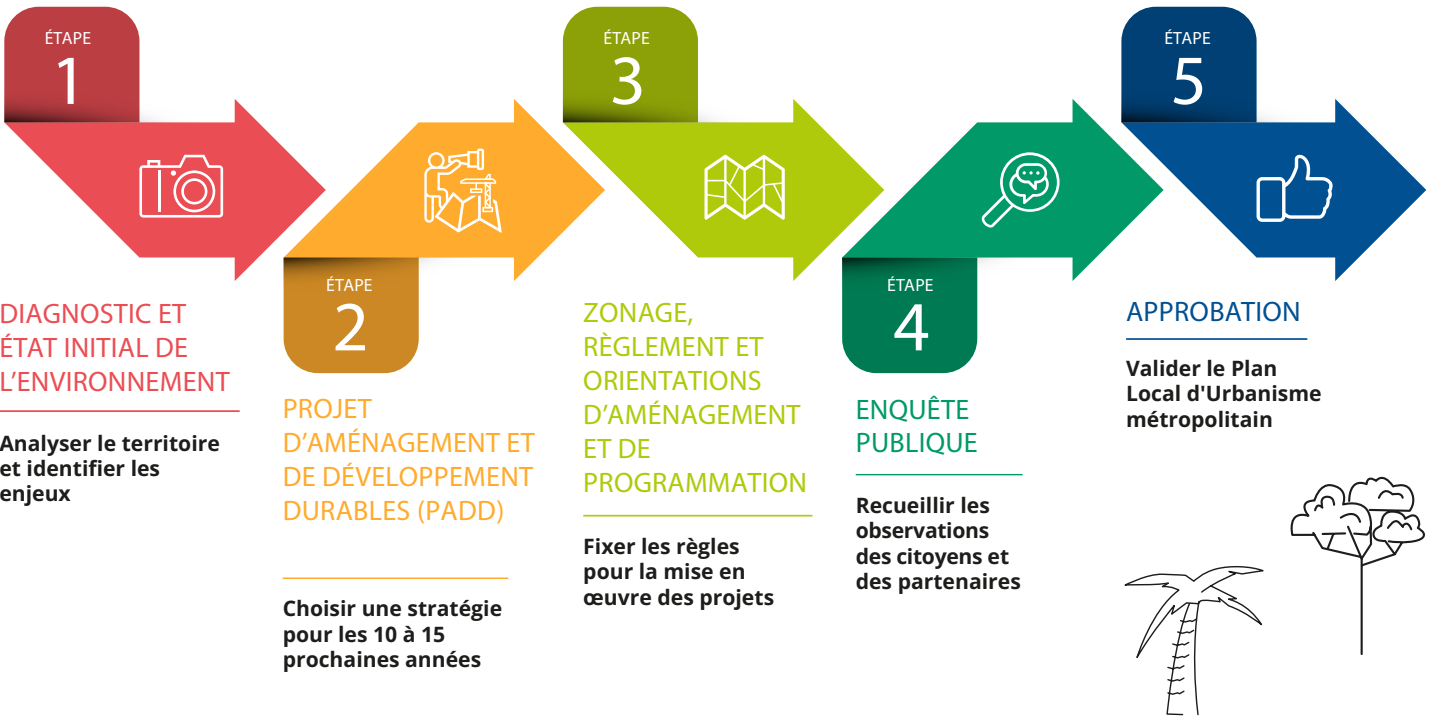
L'attractivité et le dynamisme de la Métropole nécessitent de promouvoir des projets ambitieux en termes de logements, d'équipements, de transports et d'environnement.

Pour cela, une ambition en matière de transition écologique, de résilience, de préservation des paysages et du cadre de vie se concrétisera à travers trois axes majeurs :

- Un territoire remarquable et unique** aux caractéristiques exceptionnelles en termes d'environnement, de paysage et de cadre de vie.
- Un territoire économique et attractif** en soutenant les activités économiques et industrielles respectueuses de l'environnement.
- Un territoire équilibré et solidaire** en développant les proximités pour mieux répondre aux besoins des habitants.

À NOTER : Le PLUm tient également lieu de Plan de Déplacements Urbains.

LA RÉVISION GÉNÉRALE DU PLUm EN 5 ÉTAPES



De l'état des lieux du territoire au Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Des sommets du Mercantour aux rivages de la Méditerranée, la Métropole Nice Côte d'Azur offre une pluralité de paysages, d'environnements et d'architectures patrimoniales lui conférant une singularité et une attractivité territoriale de renommée internationale.

Fondement du Plan Local d'Urbanisme métropolitain, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) décline des orientations stratégiques réparties selon 3 axes transversaux d'intervention :

- Axe n°1** Un territoire remarquable et unique
- Axe n°2** Un territoire économique et attractif
- Axe n°3** Un territoire équilibré et solidaire

NOTRE TERRITOIRE :

- Une métropole plurielle offrant un cadre de vie remarquable
- Trois entités de territoires fortes aux fonctionnalités transversales : le Haut-Pays, le Moyen-Pays et le Littoral
- Un cadre de vie attractif caractérisé par une mosaïque de paysages
- Des espaces naturels dotés d'importantes richesses écologiques et environnementales

ENVIRONNEMENT

- 2 Parcs protégés** : Parc National du Mercantour et Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur
- 54 espaces définis** comme des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique
- 14 sites Natura 2000** de protection de la biodiversité, dont 12 sites terrestres
- 79,8 %** du territoire est concerné par des zonages environnementaux spécifiques
- Un territoire soumis à des **risques naturels** importants

HABITAT

- 4 % de logements** créés en 6 ans
- 17 % de résidences secondaires** sur le territoire, soit une part assez élevée
- 11,6 % de logements inoccupés**, soit un taux élevé
- Une **part de logements sociaux contrastée** selon les espaces : de 12,8 % sur le littoral à 7,8 % dans le Haut-Pays et 9,5 % pour le Moyen-Pays
- Un habitat en **majorité** composé d' (89,1 % sur le Littoral, 59,5 % sur le Haut-Pays)



ÉCONOMIE

- 210 000 emplois** sur le territoire
- Un nombre d'**emplois** en augmentation par rapport à 2013
- 92 % des établissements** ont moins de 19 salariés
- Le tourisme**, secteur majeur de la Métropole Nice Côte d'Azur
- Un **taux de chômage** variable sur le territoire : 9,08 % pour le Haut-Pays et 14,23 % pour le Littoral

MOBILITÉS ET DÉPLACEMENTS

- Une dépendance à l'automobile mais une fréquentation croissante des transports en commun : **25 % de voyages sur le réseau de transport en commun** en 2022
- 900 000 voyages** en 2022 sur le réseau Lignes d'Azur
- Un développement des **transports collectifs** : création des lignes 2 et 3 du Tramway, restructuration du réseau de bus de la régie Lignes d'Azur, parkings relais...
- Un développement de la mobilité douce assuré notamment par la création de **+ 50 km d'itinéraires cyclables** depuis 2016
- Des opérations de requalification des espaces routiers et une décarbonisation des transports : zones 30, augmentation des bornes de mobilité électrique.

DÉMOGRAPHIE

- 0,3 %** de croissance démographique à l'échelle de la Métropole entre 2013 et 2019
- Une croissance démographique plus forte sur le **Moyen-Pays** (0,5 % par an contre 0,2 % sur le Littoral et le Haut-Pays)
- Un **solde migratoire positif** des 15-20 ans malgré une diminution des jeunes actifs et une augmentation des plus de 65 ans
- Une **taille des ménages qui diminue**, et incite à une adaptation de la typologie des logements



UN TERRITOIRE REMARQUABLE ET UNIQUE

- Préserver** les continuités écologiques et la biodiversité, du Mercantour jusqu'à la Méditerranée
- Garantir et mettre en valeur** la qualité exceptionnelle des paysages naturels et urbains, du Haut-Pays au Littoral
- S'engager** en faveur de l'environnement et du cadre de vie en relevant les défis
- environnementaux et de la transition écologique
- Devenir** un territoire métropolitain résilient
- Limitier** la consommation foncière en proposant une trajectoire pour atteindre le Zéro Artificialisation Nette

UN TERRITOIRE ÉCONOMIQUE ET ATTRACTIF

- Conforter** la dimension internationale de la Métropole Nice Côte d'Azur
- Poursuivre le développement** azuréen par l'aménagement exemplaire de l'Éco-Vallée, Opération d'Intérêt National
- Impulser une nouvelle dimension** au modèle économique de la Métropole pour un développement plus compétitif et attractif
- Développer** l'offre et les activités touristiques
- Protéger, promouvoir et pérenniser l'agriculture** sur le territoire métropolitain
- Valoriser la diversité économique** de la Métropole pour un développement équitablement réparti



UN TERRITOIRE ÉQUILIBRÉ ET SOLIDAIRE

- Renforcer l'offre de mobilité** en privilégiant les transports en commun, les modes de déplacements doux et les liens entre Littoral, Moyen-Pays et Haut-Pays
- Dynamiser les centres villes et villages** en développant l'offre de logements et les commerces de proximité



S'INFORMER ET S'EXPRIMER



Lors des **réunions publiques**



En **Mairie** et à la **Métropole**



Sur **internet** :
<http://plum.nicecotedazur.org>



Par **courrier** à

Monsieur le Président de la Métropole
Nice Côte d'Azur
*CONCERTATION SUR LA REVISION GENERALE
DU PLU METROPOLITAIN*
Métropole Nice Côte d'Azur,
service planification
06 364 NICE Cedex 4

+ d'info sur le site www.nicecotedazur.org

MÉTROPOLE
NICE CÔTE D'AZUR